



# Pose d'une PAC non conforme au contrat de construction

Par **Malokran**, le **03/03/2021** à **17:27**

Bjr. Depuis la réception de ma maison, j'ai constaté que l'installation de la PAC n'était pas ce qu'elle aurait dû être. Pas de bi zone. Le constructeur a fait plusieurs interventions qui n'ont pas abouti. Dernièrement, je l'ai avisé que je voulais vendre et lui ai demandé de mettre ça en conformité avec le bon de commande et ses engagements. J'ai ajouté qu'il pouvait aussi racheter la maison au prix du marché. a sa demande je lui ai communiqué les coordonnées de mon notaire. Le constructeur viendra vendredi avec son associé pour estimer le prix. Il fait tjrs allusion à des garanties forcloses. Sachant qu'il s'est engagé devant expert et protection juridique à faire ce qu'il fallait. Un avocat (repreneur de mon dossier d'un précédent avocat qui n'exerce plus) doit depuis fin 2019, demander une date d'audience au tribunal et la crise covid n'arrange rien (mais plus de nouvelles malgré appels ou courriels même la protection juridique n'arrive pas à obtenir de réponse non plus. Donc visite des PDG ce vendredi, angoisse de se faire gruger et besoin de savoir vs'ils peuvent vraiment parler de garantie forcloses quand eux mêmes reconnaissent qu'ils n'arrivent pas à régler le problème. Pouvez vous me guider svp ? Merci beaucoup